

College des Bourgmestre et échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette

BP 145

L-4002 Esch/Alzette

17.11.2023

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

En vertu des articles 25, 86, et 87 de la Loi communale du 13 décembre 1988, et en tant que membres de la fraction de la LSAP au sein du conseil communal d'Esch, nous nous permettons de vous adresser cette lettre pour solliciter des éclaircissements sur des points cruciaux concernant l'administration de notre commune.

Nous avons été informés des changements récents au secrétariat général, en particulier de la création d'un poste de co-secrétaire général. À ce sujet, nous avons plusieurs interrogations :

Quelles sont les motivations derrière cette création ? Cette décision est-elle en accord avec les textes légaux en vigueur ?

Pourquoi la nomination du fonctionnaire à ce poste et la création du poste elle-même n'ont-elles pas été incluses à l'ordre du jour du conseil communal ?

Cette initiative a-t-elle reçu l'approbation nécessaire du ministère de l'Intérieur ?

Comment les responsabilités sont-elles partagées entre les deux co-secrétaires généraux, et comment cette structure contribue-t-elle à l'efficacité de l'administration communale ?

Nous apprécierions grandement de recevoir des réponses détaillées à ces questions, qui sont essentielles pour garantir une gestion transparente et efficace de notre commune.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette requête et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de nos salutations distinguées.

la fraction politique de l'LSAP d'Esch/sur-Alzette

Steve Faltz
Conseiller communal

Liz Braz
Conseillère communale

Enesa Agovic
Conseillère communale

Sacha Pulli
Conseiller communal

Ben Funck
Conseiller communal

Jean Tonnar
Conseiller communal